

LA DISTRIBUTION DES INDUSTRIES DANS UNE RÉGION : DES IMAGES MULTIPLES. LE CAS DE LA WALLONIE

Bernadette MÉRENNE-SCHOUMAKER et Guénaël DEVILLET

Résumé

Comment appréhender la distribution des industries dans une région ? Comment en analyser sa répartition ? Telles sont les deux questions majeures auxquelles l'article tente de répondre en proposant un cheminement en cinq temps : réflexion sur le choix des indicateurs, réflexion sur le choix de l'échelle d'analyse, prise en compte ou non des branches et sous-secteurs, prise en compte ou non des dynamiques temporelles, essai de typologie. À travers toutes les images produites, tout montre la relativité des points de vue ainsi que leur approche partielle du phénomène étudié ce qui incite à beaucoup de prudence et de modestie dans toute démarche pour rendre intelligible les territoires.

Mots clés

distribution, répartition, dynamique spatiale, typologie, industrie, Wallonie

Abstract

How to apprehend the industrial distribution in a region ? How to analyse their pattern ? Such are the two main questions discussed in this paper which tries to give an answer by a progress in five stem : thinking about the choice of indicators, thinking about the choice of the spatial scale, making or not a distinction between industrial branches or types, integrating or not the temporal changes, testing a typology. Through all the images that have been produced, the relativity of the points of view as well as their partial approach of the studying phenomenon are showed, which indicates that both « prudence » and « modesty » are necessary in all researchs trying to analyse the structures of the territories.

Key Words

distribution, pattern, spatial dynamic, typology, industry, Wallonia

Étudier la distribution spatiale d'objets est une démarche classique en géographie. La distribution permet, en effet, de traduire la localisation dans l'espace de ces objets et d'en mettre en évidence la répartition, c'est-à-dire la manière dont ceux-ci se partagent l'espace (B. Mérenne-Schoumaker, 2000).

Distribution et répartition s'évaluant via un dénombrement d'objets et leur agencement spatial, toute analyse repose sur un double choix, celui des indicateurs permettant d'exprimer la nature ou l'importance des objets et celui de la ou des échelles spatiales d'analyse, choix souvent conditionné par les sources dont on dispose et bien entendu la finalité de la recherche.

Dans le cadre de cet article, nous souhaiterions montrer l'importance de ce double choix dans le cas d'un phénomène par essence très inégalement distribué dans l'espace, à savoir l'industrie¹. Les investigations porteront sur la Wallonie, espace de taille moyenne (16 844 km²) que nous avons eu l'occasion d'étudier dans le cadre d'une recherche sur l'État de l'Environnement wallon « Industrie »².

I. CHOIX DES INDICATEURS

Quatre variables sont généralement utilisées pour traduire la distribution des industries dans un espace : le nombre d'entreprises (ou d'établissements), l'emploi, la valeur ajoutée et la surface occupée (B. Mérenne-Schoumaker, 1996).

Chaque variable présente des avantages et des inconvénients à la fois intrinsèques (c'est-à-dire en termes de pertinence face au fait à étudier) et en lien avec leur origine, c'est-à-dire la source dont elles proviennent (principalement disponibilité dans le temps et modalités précises de la collecte des données). En fait, en Belgique, trois sources principales peuvent être utilisées³ : l'ONSS (Office National de Sécurité Sociale) qui fournit chaque année au 30 juin des informations relatives aux employeurs (ou établissements) et au personnel occupé par ces employeurs, la Banque Nationale qui rassemble des données relatives à la valeur ajoutée brute par branche d'activités et le Cadastre qui permet d'obtenir des données (diffusées par l'INS - Institut National de Statisti-

que) sur l'occupation du sol. On trouvera en annexe 1 une présentation critique de ces trois sources statistiques. Par ailleurs, nous recourrons encore à d'autres sources d'informations comme les Intercommunales de Développement économique pour les données sur les parcs d'activités et l'Administration de l'Aménagement du Territoire qui gère la base de données des SAED (Sites d'Activités Économiques Désaffectés).

Avant de confronter les résultats obtenus, soulignons les avantages et inconvénients des quatre indicateurs majeurs.

Le nombre d'entreprises (ou mieux *d'établissements*, c'est-à-dire de sièges d'exploitation) éclaire bien souvent la structure organisationnelle des activités (une grande firme ou beaucoup de PMI - petites et moyennes industries); malheureusement un simple nombre (par commune, par exemple) ne traduit que très partiellement le poids industriel d'un secteur ou d'un territoire vu les très fortes variations de taille entre les entreprises ou les établissements. De plus, ce nombre est très influencé à l'ONSS par les modalités de prise en compte du secteur de la construction (voir annexe 1).

Le nombre d'emplois semble donc une variable plus pertinente même si l'on comptabilise de la même manière les travailleurs à temps complet et ceux à temps partiel (heureusement plus rares dans l'industrie que dans le secteur tertiaire) et si, en raison des mutations technologiques, plus sensibles dans certaines branches que dans d'autres, l'emploi rend moins bien compte que dans le passé de l'importance d'une activité.

La valeur ajoutée est dès lors un critère plus intéressant encore, mais que nous n'utiliserons que globalement à l'échelle de la Région wallonne, la ventilation au niveau communal nécessitant des calculs complexes, intégrant l'emploi, les données de production, de rendement, de revenus et de consommation des ménages pour certains produits... (voir à ce propos A. Colard et C. Vandermotten, 1995). Rappelons que la valeur ajoutée est la différence entre la valeur des biens et services produits et la valeur des biens et services consommés dans le processus de production. La valeur ajoutée aux prix du marché comprend les impôts indirects et exclut les subsides. La valeur ajoutée attribuée à une unité géographique est celle produite par les unités de production résidentes.

Quant à la *surface occupée*, elle peut également présenter de l'intérêt puisqu'elle permet de prendre en compte la dimension « affectation des sols »; toutefois, elle ne rend que partiellement compte du fait industriel en raison de sa très forte liaison à l'activité elle-même et de sa mauvaise prise en compte d'une certaine industrie très tertiaisée utilisant des bâtiments non spécifiquement industriels.

Parallèlement, un autre problème doit être épinglé dès ces premières lignes : celui de la *nomenclature des activités* qui varie non seulement d'un organisme à l'autre, mais encore parfois au sein d'un même organisme en raison d'un changement opéré dans le choix des codes d'activités. C'est le cas en particulier de l'ONSS qui, en 1993, a remplacé le système NACE-70 par le système NACE-Bel, ce qui complique singulièrement les évolutions, la correspondance ne pouvant pas être réalisée parfaitement, notamment pour certains secteurs comme celui des métaux ce qui contraint à des regroupements.

L'influence du choix de l'indicateur sur la mise en évidence de l'importance du secteur industriel par province apparaît très nettement dans le tableau 1. En effet, si chaque indicateur permet de départager les provinces wallonnes en deux groupes : les plus industrialisées (Hainaut et Liège) et les moins industrialisées (Namur, Brabant wallon et Luxembourg), le poids de chacune d'elles varie cependant d'un indicateur à l'autre en raison principalement des variations de la taille et de la nature des activités entre les sous-ensembles spatiaux. Le tableau 2 qui combine deux à deux certains de ces indicateurs de base reflète très bien le phénomène. Ainsi, le Brabant wallon se caractérise par des établissements souvent plus petits qu'ailleurs, mais avec une assez forte valeur ajoutée par emploi. Le Hainaut et Liège ont les établissements en moyenne les plus importants en emplois, mais ceux du Hainaut consomment généralement plus de surface tout en présentant une valeur ajoutée un peu plus faible par emploi. Le Luxembourg et Namur ont des établissements en moyenne plus petits que la Wallonie, mais le Luxembourg consomme relativement plus de surface alors qu'à Namur la valeur ajoutée moyenne par emploi est nettement plus élevée.

II. CHOIX DE L'ÉCHELLE D'ANALYSE

Les données disponibles permettent de cartographier l'industrie à différentes échelles : la province, l'arrondissement, la commune et même le quartier (ou secteur statistique) ou le parc d'activités.

Dans le cadre de cette publication, nous avons décidé de présenter trois cartes (reprises en Fig. 1) par commune (la première sur base de l'emploi, la deuxième sur base du nombre d'établissements et la troisième sur base de la surface occupée), une carte (Fig. 2) par secteur statistique (où nous avons identifié les secteurs statistiques comptant au moins 20 emplois) et la carte des parcs d'activités (Fig. 3).

Sur les trois cartes de la figure 1, l'inégale répartition est très bien mise en évidence même si elle apparaît moins en termes d'établissements que de surfaces et surtout d'emplois. Les cartes soulignent, en outre, les faits suivants :

- l'existence de deux régions principales : d'une part, Charleroi - La Louvière - Mons - Seneffe dont l'ex-

Tableau 1. Importance du secteur industriel par province sur base des quatre indicateurs retenus

	Emploi		Établissement		Surface		Valeur ajoutée	
	Nombre	%	Nombre	%	ha	%	M BEF	%
Brabant wallon	16 324	8,3	1 574	10,6	2 166	5,9	46 549	10,8
Hainaut	78 766	40,1	5 093	34,4	15 599	42,7	164 630	38,2
Liège	68 590	34,9	5 002	33,8	10 849	29,7	146 126	33,9
Luxembourg	12 681	6,5	1 197	8,1	3 326	9,1	24 369	5,6
Namur	20 012	10,2	1 940	13,1	4 594	12,6	49 770	11,5
Wallonie	196 373	100,0	14 806	100,0	36 534	100,0	431 444	100,0

Source : Données ONSS 1997, INS 1998, BNB 1996.

Tableau 2. Importance du fait industriel par province sur base de la combinaison de certains indicateurs de base

	Emploi moyen par établissement (Nb)	Surface moyenne par établissement (ha)	Valeur ajoutée moyenne par établissement (M BEF)	Surface moyenne par emploi (ha)	Valeur ajoutée moyenne par emploi (M BEF)
Brabant wallon	10,37	1,38	29,57	0,13	2,85
Hainaut	15,47	3,06	32,32	0,20	2,09
Liège	13,71	2,17	29,21	0,16	2,13
Luxembourg	10,59	2,78	20,36	0,26	1,92
Namur	10,32	2,37	25,65	0,23	2,49
Wallonie	13,26	2,47	29,14	0,19	2,20

Source : Calculs au départ des données du tableau 1.

tension est particulièrement sensible vers le nord dans l'axe La Louvière - Nivelles - Braine-l'Alleud et dans la vallée de la Sambre en direction de Namur et, d'autre part, Liège qui s'articule surtout dans l'axe de la vallée de la Meuse en amont et en aval de la ville et qui jouxte aussi la région verwiétoise;

- la présence de quatre régions secondaires : l'une dans le Brabant wallon à hauteur de Soignies - Wavre, la deuxième dans le Hainaut occidental de Péruwelz à Tournai, Mouscron et Comines, la troisième dans le sud du Luxembourg de Virton à Arlon et la quatrième à hauteur de la Communauté germanophone.

Hors de ces zones, l'industrie est peu présente exception faite peut-être en cinq endroits : Ath - Lessines, Momignies - Couvin, Andenne - Huy, Marche et Libramont.

À l'échelle des secteurs statistiques (Fig. 2), échelle à laquelle sont essentiellement cartographiés les secteurs de plus de 20 emplois industriels présentant un indice de spécialisation supérieur à 1, se dessinent des ensembles spatiaux et apparaissent des axes. C'est particulièrement typique au niveau du sillon industriel wallon dont la continuité reste manifeste depuis Tournai jusqu'à Visé et même Eupen. Sont mis aussi en évidence l'ensemble La Louvière - Braine-l'Alleud, la Communauté germanophone, le Hainaut occidental ainsi que quelques développements au nord de Liège et de Verviers qui correspondent aux nouveaux parcs industriels. À l'opposé, le Sud-Luxembourg (sauf à Virton) n'apparaît plus et la polarité d'Ottignies - Wavre est moins soulignée. En outre, ça et là quelques secteurs ressortent comme à Bouillon, Bastogne, Ouffet, Hannut, Faimies qui généralement correspondent à la présence d'une entreprise particulière.

La figure 3 représentant les *parcs d'activités économiques* est sans doute plus spécifique encore puisqu'elle agrandit en quelque sorte des espaces particuliers : les 202 parcs wallons gérés par les intercommunales de développement, espaces qui n'accueillent pas seulement les industries, mais encore des activités tertiaires estimées à $\pm 30\%$ des établissements localisés sur ces terrains (G. Devillet, 1996). Malgré leur poids, au total limité dans l'actuelle répartition des industries wallonnes (ils regrouperaient moins d'un tiers des emplois industriels), leur rôle dans la nouvelle organisation spatiale du secteur industriel doit être épinglé, car, depuis plus de quarante ans, ils accueillent la plupart des nouveaux établissements de même que la majorité des extensions et surtout des transferts (B. Mérenne-Schoumaker, 1991). La carte met bien en évidence la répartition très axiale des parcs en soulignant, d'une part, le vieil axe wallon, celui des vallées de la Haine, de la Sambre, de la Meuse et de la Vesdre et, d'autre part, les deux axes nouveaux : l'axe de l'autoroute de Wallonie doublant en quelque sorte à une dizaine de km au nord sur le plateau le vieil axe wallon et celui de l'autoroute E411 allant de Bruxel-

les à Arlon. Quelques concentrations traduisent les pôles majeurs : le Borinage, les espaces nord de La Louvière, Charleroi et Liège.

Ainsi, le triple exercice cartographique effectué montre clairement toute la relativité de la représentation cartographique et plus particulièrement un des problèmes principaux rencontrés dans le domaine de l'industrie, à savoir le choix de l'échelle d'analyse.

III. TOUTES LES INDUSTRIES OU DES RÉPARTITIONS PAR BRANCHE ?

Jusqu'à présent, nous avons globalisé les valeurs de l'industrie. Toutefois, chacun sait que les localisations diffèrent souvent selon les branches. Pour tester ce principe en Wallonie, nous avons réalisé 24 cartes représentant par commune l'emploi en 1997 dans chacun des secteurs du code NACE-Bel à 2 chiffres - exception faite des industries extractives où nous avons regroupé l'extraction de houille, de lignite et de tourbe (code 10) avec les autres industries extractives (code 14) et de l'industrie du tabac (code 16) qui - en raison de son très faible poids - a été rattachée aux industries alimentaires (code 15).

Ces cartes sont présentées sur trois planches (Fig. 4, 5 et 6) : les deux premières correspondent aux secteurs les plus importants et la dernière regroupe les secteurs les moins présents (moins de 1,5 % des emplois industriels wallons). Un tel départage permet de cartographier même les plus petites valeurs grâce à une échelle de cercles qui varie entre les deux groupes de planches.

Aucune des distributions n'est largement commentée, car cela serait assez fastidieux dans une publication davantage consacrée à des réflexions méthodologiques qu'à une analyse sectorielle de l'industrie wallonne. De tels commentaires existent par ailleurs dans l'atlas réalisé par A. Colard et C. Vandermorten (1995) au niveau des principaux secteurs. De même, aucune entreprise n'est citée. L'objectif est seulement de chercher à mettre en évidence les principaux modes de distribution des branches de l'industrie wallonne.

À la lumière des cartes, *quatre modes principaux de répartition* peuvent, en effet, être distingués :

- des distributions ubiquistes, c'est-à-dire des répartitions assez généralisées sur l'ensemble du territoire, corrélées le plus souvent aux répartitions de la population, ce qui confirmerait un lien étroit (tout au moins à l'origine) des entreprises avec leur marché;
- des distributions urbaines, très liées aux principales villes;
- des distributions concentrées dans les vieux bassins industriels, très typiques des localisations des activités issues du 2^e cycle de Kondratieff, c'est-à-dire les activités de métallurgie et des secteurs lourds liées aux

bassins charbonniers et développés de 1840 à 1872; des distributions polarisées sur quelques lieux ou sous-espaces partiellement ou totalement hors des vieux bassins; l'explication peut, dans ce dernier cas, différer selon les secteurs, l'influence principale étant le poids majeur de quelques grandes firmes; notons, en outre, que ces distributions sont assez logiquement plus fréquentes au sein des secteurs peu développés.

Les traits principaux des différentes distributions sont succinctement analysés selon les quatre modes décrits ci-dessus et au sein de chaque mode selon l'ordre des codes NACE-Bel et la distinction secteurs importants - secteurs peu importants.

• *Les distributions ubiquistes*

- Les industries alimentaires (y compris le tabac) (Carte A) sont assez largement réparties sur l'ensemble du territoire wallon; elles se retrouvent dans tous les arrondissements; un pôle émerge toutefois : il s'étend sur les arrondissements de Liège et de Verviers.
- Le secteur de la construction (Carte B) est également représenté un peu partout; dans ce cas, on distingue trois concentrations majeures : Mouscron - Charleroi - Namur, Liège - Verviers et une zone d'importance plus réduite au nord-ouest du Brabant, non loin de Bruxelles.
- Le travail du bois et la fabrication d'articles en bois (Carte Q) de même que la fabrication de meubles et les industries diverses (Carte R), bien que moins importants que les deux autres secteurs, sont aussi très dispersés sur le territoire et sans lien apparent avec la matière première, ni les marchés (surtout dans le premier cas).

• *Les distributions urbaines*

- Le meilleur exemple est sans aucun doute le secteur de l'édition, impression, reproduction (Carte C) qui se situe surtout à Tournai, Charleroi - Fleurus, Namur et Liège.
- La fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie (Carte S) est aussi assez fortement corrélée aux villes même si elle comprend une concentration majeure, assez voisine de celle des industries alimentaires, à hauteur de Liège - Verviers.
- La fabrication d'autres matériels de transport (Carte D) de même que la récupération (Carte T) semblent suivre une logique similaire avec toutefois, pour la seconde, une absence assez remarquable : celle de Namur.

• *Les distributions concentrées dans les vieux bassins industriels*

- Elles sont très fréquentes dans le groupe des activités relevant des métaux, à savoir la métallurgie (Carte E), le travail des métaux (Carte F), la fabrication de machines et équipements (Carte G) ainsi que la fabrication de machines et appareils électriques (Carte H).

- La chimie (Carte I) peut partiellement se rattacher à ce groupe même si, à côté des concentrations dans les vieux bassins (qui correspondent le plus souvent aux fabrications plus traditionnelles) ou à proximité (comme à Feluy), des pôles sont implantés hors de ces concentrations comme dans le Brabant wallon et à Libramont. Ceux-ci correspondent à des développements plus récents dans des secteurs plus légers.
- L'industrie du caoutchouc et des plastiques (Carte J) est aussi proche de ce mode de distribution avec dans ce cas une concentration plus forte sur Liège - Verviers.
- La fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (Carte K) semble encore suivre la même logique avec, dans ce cas, émergence du Hainaut avec un tentacule vers Namur via la Basse Sambre.

• *Les distributions polarisées sur quelques lieux ou sous-espaces*

- Cinq secteurs importants se retrouvent dans cette catégorie : les industries extractives (Carte L) (dont la localisation est liée à la nature du sous-sol), l'industrie textile (Carte M) essentiellement présente dans le Hainaut occidental et dans le nord de l'arrondissement de Verviers, l'industrie du papier et du carton (Carte N) éclatée entre trois sous-ensembles : Mons - Soignies - l'ouest du Brabant, Verviers - Malmédy et Virton, la fabrication d'équipements de radio, télévision et communication (Carte O) localisée sur Charleroi, Mons, Wavre et Liège et l'industrie automobile (Carte P) surtout présente dans le nord-ouest de la Wallonie.
- Quatre secteurs secondaires peuvent également se rattacher à ce mode de répartition : l'industrie de l'habillement et des fourrures (Carte U) surtout localisée dans le Hainaut et secondairement à Liège et Butgenbach, l'industrie du cuir et de la chaussure (Carte V) essentiellement localisée sur Mouscron, la cokéfaction, raffinage et industries nucléaires (Carte W) concentrés sur trois sites (Saint-Ghislain, Anderlues et Fleurus) et la fabrication de machines de bureaux et de matériel informatique (Carte X) localisée à Limbourg.

IV. VUE STATIQUE OU DYNAMIQUE ?

Comme les autres secteurs d'activités, l'industrie évolue sans cesse : des firmes ferment, d'autres ouvrent leurs portes et, de plus, les transferts spatiaux sont nombreux en particulier vers les parcs d'activités.

Le bilan que l'on dresse est dès lors toujours éphémère. D'où la nécessité de préciser les dates des relevés et surtout de s'attacher à détecter à travers les évolutions des tendances majeures des processus qui ont pour nom : désindustrialisation, industrialisation ou changements structurels et qui intègrent le facteur « temps » (B. Mérenne-Schoumaker, 2000).

En ce domaine, deux possibilités existent : soit travailler

sur longue période pour situer les évolutions dans les grandes phases de l'évolution économique, soit sur courte période pour dégager les tendances nouvelles (B. Mérenne-Schoumaker, 1996).

La première option ayant été déjà très largement prospectée par C. Vandermorten (notamment dans des publications de 1986, 1998 et 1999), nous limiterons nos investigations à la période postérieure à 1981, c'est-à-dire la période se situant au-delà des trois crises majeures qui ont frappé l'industrie wallonne :

- la crise textile dans les années 1950;
- la crise charbonnière (manifeste depuis 1958 et s'étendant surtout jusqu'en 1980);
- la crise sidérurgique (particulièrement profonde de 1975 à 1980).

Le tableau 3 met en évidence *l'évolution globale en termes d'emplois*, variable qui est sans doute la plus fiable pour l'évolution, les données de valeur ajoutée n'étant pas disponibles avant 1985 et le mode de recensement des établissements ayant changé au cours du temps.

Depuis 1981, la Région wallonne a perdu plus de 100 000 emplois industriels (102 911 exactement), soit 34,4 % du total des emplois de 1981. En fait, comme le montre le tableau 3, cette diminution s'est opérée en deux temps : d'abord une décroissance assez forte jusqu'en 1988, puis une diminution beaucoup plus lente depuis cette date.

En effet, près de 3/4 des pertes datent de la période 1981-1988 et celles-ci se sont manifestées dans tous les secteurs exception faite du secteur manufacturier hors mé-

taux qui perd un peu moins que les autres. Durant la période 1988-1997, la diminution est beaucoup moins forte dans tous les secteurs et la construction enregistre même un gain. Cette évolution n'est que peu influencée par l'outil statistique puisque le principal réajustement a eu lieu en 1988 et n'a eu que peu d'incidence sur l'emploi industriel.

Au total, l'actuelle structure industrielle wallonne est donc largement influencée par un déclin différentiel des secteurs. Elle résulte notamment des fortes pertes enregistrées dans le secteur des métaux qui se soldent par une croissance de la part relative des deux secteurs qui ont le moins décliné, à savoir le secteur manufacturier hors métaux et la construction.

Le tableau 4 tente de traduire *l'évolution régionale de cet emploi industriel*.

Il montre cette évolution par province dans les quatre grands secteurs industriels. Deux grandes informations en découlent :

- l'emploi industriel a décliné partout sauf en province de Luxembourg où une croissance de 10 % est essentiellement enregistrée dans les années 90; ce sont les provinces de Liège et de Hainaut qui décroissent le plus alors que la diminution est un peu moins sensible en province de Namur et dans le Brabant wallon;
- les différentiels entre les provinces sont encore plus marqués lorsque l'on travaille par grand secteur industriel, en particulier au niveau du secteur manufacturier hors métaux et du secteur métaux; ainsi le pre-

Tableau 3. Évolution de l'emploi industriel en Wallonie de 1981 à 1997

	1981		1988		1997		Solde 1988-1981		Solde 1997-1988		Solde 1997-1981	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	valeur abs.	% 1981	valeur abs.	% 1981	valeur abs.	% 1981
Industries extractives	7 291	2,4	3 867	1,7	3 571	1,8	- 3 424	47,0	- 296	4,1	- 3 720	51,0
Secteur manufacturier hors métaux	99 369	33,2	86 246	38,9	76 962	39,2	- 13 123	13,2	- 9 284	9,3	- 22 407	22,5
Métaux	125 918	42,1	84 998	38,4	62 654	31,9	- 40 920	32,5	- 22 344	17,7	- 63 264	50,2
Construction	66 706	22,3	46 491	21,0	53 186	27,1	- 20 215	30,3	6 695	10,0	- 13 520	20,3
TOTAL	299 284	100,0	221 602	100,0	196 373	100,0	- 77 682	26,0	- 25 229	8,4	- 102 911	34,4

Source : Données ONSS.

Tableau 4. Évolution de l'emploi industriel par province depuis 1981 (1981 = 100%)

	1981	1985	1989	1993	1997
Brabant wallon	100,0	89,9	88,8	86,0	75,2
Industries extractives	100,0	62,3	42,3	53,7	45,3
Secteur manufacturier hors métaux	100,0	106,8	124,8	124,5	124,5
Métaux	100,0	80,5	67,7	59,1	35,2
Construction	100,0	86,9	83,0	86,8	85,7
Hainaut	100,0	79,0	73,1	70,5	62,4
Industries extractives	100,0	34,5	32,9	34,8	38,6
Secteur manufacturier hors métaux	100,0	86,6	82,1	76,5	68,8
Métaux	100,0	80,0	66,1	59,7	50,6
Construction	100,0	69,0	77,7	88,6	80,2
Liège	100,0	82,3	72,9	66,7	61,4
Industries extractives	100,0	94,2	86,4	67,3	64,1
Secteur manufacturier hors métaux	100,0	93,6	90,1	82,2	76,0
Métaux	100,0	81,7	64,1	52,9	47,9
Construction	100,0	68,9	71,7	80,1	75,1
Luxembourg	100,0	83,2	91,3	105,1	110,9
Industries extractives	100,0	72,5	69,9	73,6	79,4
Secteur manufacturier hors métaux	100,0	92,5	111,9	137,7	147,9
Métaux	100,0	103,7	91,9	95,2	113,4
Construction	100,0	71,7	77,0	84,9	84,4
Namur	100,0	75,6	74,3	77,8	71,0
Industries extractives	100,0	84,5	71,0	63,3	55,9
Secteur manufacturier hors métaux	100,0	78,4	76,2	71,7	63,9
Métaux	100,0	80,0	68,3	83,2	70,6
Construction	100,0	67,1	75,6	86,6	84,9
Région wallonne	100,0	80,9	75,0	72,2	65,6
Industries extractives	100,0	58,8	52,5	49,4	49,0
Secteur manufacturier hors métaux	100,0	89,3	87,9	83,5	77,5
Métaux	100,0	81,1	65,7	58,0	49,8
Construction	100,0	70,3	75,6	84,8	79,7

mier connaît une évolution assez favorable dans le Luxembourg et en Brabant wallon alors qu'ailleurs il décline assez sensiblement; le secteur des métaux est en croissance dans le Luxembourg alors que, dans le Brabant wallon et dans la province de Liège, il perd plus de la moitié de ses emplois.

Ainsi donc les contrastes régionaux découlent essentiellement d'un comportement différentiel des deux principaux secteurs selon les provinces : le secteur manufacturier hors métaux et le secteur des métaux alors qu'il n'y a guère de différences entre les provinces en ce qui concerne la construction et que les différences au niveau des industries extractives - tout en existant - sont moins fortes et de plus ne portent que sur de petits nombres.

La figure 7 permet de découvrir *l'évolution à l'échelle communale*. Elle analyse la période 1982 à 1997 (1982 ayant dû être choisie à la place de 1981, car les données de l'ONSS des années impaires n'étaient pas disponibles à ce moment).

Plusieurs observations peuvent en être extraites :

- de manière générale, l'évolution est beaucoup plus favorable à l'est qu'à l'ouest de la Wallonie;
- les principales zones (ou communes) ayant connu une croissance (alors que l'ensemble de la région perdait un tiers de ses emplois industriels) sont : Comines, Lens - Gilly, une zone en arc de cercle allant de Braine-l'Alleud à Jodoigne, l'espace allant d' Aiseau-Présles à Chastre, une zone au sud-est de Namur, une couronne périphérique autour de Liège et de Verviers, la région germanophone, le plateau central de l'Ardenne, une zone allant de Vresse à Tellin, le Sud-Luxembourg; à l'opposé, presque tout le Hainaut est en déclin, de même qu'une grande partie du Namurois, la région hutoise, les parties centrales des régions liégeoise et verviétoise.

Ce bilan résulte sans conteste de plusieurs phénomènes conjoints parmi lesquels l'exurbanisation des industries, la diffusion d'activités dans les zones rurales et aussi l'émergence de nouvelles régions comme le Brabant wallon, la région germanophone et le Sud-Luxembourg.

Une autre manière encore de traduire l'évolution industrielle et plus spécifiquement la désindustrialisation est d'étudier les *SAED* (Sites d'Activités Économiques Désaffectés). Rappelons que, pour répondre à la définition de SAED, les sites doivent remplir quatre conditions :

- être le siège d'une ancienne activité économique, activité appartenant au secteur primaire, secondaire ou tertiaire, à l'exclusion des services publics;
- être désaffecté, où lorsque toute activité, sauf une activité marginale, a cessé;
- à rénover, à assainir par des actions visant à éliminer ses handicaps qui l'empêchent d'être réinjecté dans le circuit immobilier;
- dont le maintien dans son état actuel est contraire au

bon aménagement des lieux, notion qui peut s'exprimer à trois niveaux : par son aspect chancreux, par sa situation actuelle qui s'oppose aux plans d'aménagement en vigueur et par les nuisances qu'il occasionne sur le fonctionnement du quartier dans lequel il se localise.

Au total, nous avons dénombré dans la base de données de la Région wallonne 1 157 SAED industriels sur les 2 044 recensés ce qui correspond à une surface de 2 300 ha (sur un total avec les charbonnages, les carrières et les SAED non industriels de \pm 8 000 ha). Parmi les SAED industriels, 83 ont fait l'objet d'un arrêté de désaffectation, 177 d'un arrêté de désaffectation et de rénovation, les autres n'ayant été l'objet d'aucune procédure.

L'arrêté de désaffectation est le premier stade de la procédure alors que l'arrêté de rénovation est un stade plus avancé, celui où est fixé le périmètre de rénovation ainsi que la destination du bien.

La figure 8 met en évidence la répartition des SAED par commune et leur statut juridique. De fortes concentrations se manifestent à hauteur des régions de Charleroi et du Centre (La Louvière) et, dans une moindre mesure, en région liégeoise et à Athus. Ailleurs, les SAED sont plus petits et plus dispersés notamment dans l'ouest du Hainaut et dans le Brabant wallon. D'un point de vue juridique, la part des sites ayant entamé une procédure de désaffectation/rénovation semble plus forte à Liège que dans le pôle de Charleroi - La Louvière.

Une telle répartition confirme bien l'importance du déclin industriel dans les deux grands pôles industriels wallons : l'axe hennuyer et le Bassin liégeois puisque l'essentiel des friches se concentre dans trois arrondissements hennuyers (Charleroi, Soignies et Mons) et dans l'arrondissement de Liège où l'on recense respectivement 19,1; 7,3; 6,1 et 16 % des surfaces des SAED et ce hors sites charbonniers non repris dans l'étude.

V. ESSAI DE TYPOLOGIE

Pour mettre en évidence les spécificités des structures industrielles à l'échelle communale, un classement typologique s'impose généralement. L'exercice a déjà été effectué au moins deux fois à l'échelle belge, d'une part, par J.-P. Donnay et B. Mérenne-Schoumaker (1986) et, d'autre part, par C. Vanderमotten (in B. Mérenne-Schoumaker et C. Vanderमotten, 1992).

La présente typologie repose sur le calcul d'un indice de spécialisation par rapport à 7 branches de l'industrie : extraction, alimentation - boissons - tabac, textile - habillement - cuir - chaussures, bois - meubles - papier, imprimerie, chimie - cokeries - plastiques et autres produits minéraux non métalliques, métallurgie - fabrications métalliques, construction.

Les données proviennent de regroupements de sous-branches du code NACE-BEL utilisés par l'ONSS.

Sachant que l'indice de spécialisation compare la part

de la branche au sein de l'emploi industriel de la commune et la part de la branche au sein de l'emploi industriel wallon, un indice supérieur à 1 indique une spécialisation.

Afin de sélectionner les communes possédant les plus fortes spécialisations, trois contraintes ont été ajoutées. Ainsi, une commune sera considérée comme spécialisée dans une branche si elle possède conjointement au moins 100 emplois industriels, au moins 20 emplois dans la branche et un indice de spécialisation supérieur à 1,5.

Le tableau 5 montre les effets de ces contraintes sur le nombre de spécialisations par commune.

En éliminant les communes de moins de 100 emplois

industriels, ce sont principalement les communes comptant peu de spécialisations (1 ou 2) qui disparaissent et, parallèlement, ce sont les secteurs de la construction et de l'alimentation-boissons-tabac qui perdent le plus de communes spécialisées. L'influence des deux autres contraintes se marque plutôt sur le nombre de communes comptant 3 ou 4 spécialisations.

La Région wallonne comprend 209 communes (sur 263) dotées de plus de 100 emplois industriels. Parmi celles-ci, 202 possèdent au moins une spécialisation industrielle après élimination des communes qui ne répondent pas au critère de base. Seules sept communes apparaissent non spécialisées et parmi elles trois entités industrielles de plus de 1 500 emplois : Wavre, Ath et Ans.

Tableau 5. Classement des communes selon la typologie

	Toutes les communes	Au moins 100 emplois industriels	Au moins 100 emplois industriels	Au moins 100 emplois industriels
	Pas de restriction au niveau des branches	Pas de restriction au niveau des branches	Au moins 20 emplois dans la branche	Au moins 20 emplois dans la branche
	Indice supérieur à 1	Indice supérieur à 1	Indice supérieur à 1	Indice supérieur à 1,5
0 spécialisation	1	0	0	0
1 spécialisation	64	44	58	117
2 spécialisations	106	86	97	71
3 spécialisations	74	63	44	13
4 spécialisations	18	16	10	1
Nombre de communes sélectionnées	263	209	209	202
Extraction	60	52	28	27
Alimentation, boissons, tabac	101	83	77	54
Textile, habillement, cuir, chaussures	34	31	21	17
Bois, meubles, papier, imprimerie	87	69	64	49
Chimie, cokeries, plastiques, autres produits minéraux non métalliques	49	46	46	34
Métallurgie, fabrications métalliques	52	50	50	28
Construction	187	138	138	93
Nombre de spécialisations	570	469	424	302

Au total, la carte (Fig. 9) permet de mettre à la fois en évidence les disparités dans les distributions et les structures.

Charleroi y apparaît incontestablement bien comme la première commune industrielle de la Région avec plus de 19 700 emplois. La vallée de la Sambre accueille encore bon nombre d'industries, mais c'est surtout la zone de l'aéroport de Gosselies qui a pris le relais en s'appuyant sur l'autoroute de Wallonie. La structure industrielle est toujours dominée par la métallurgie et les fabrications métalliques lourdes. Cette spécialisation s'étend vers La Louvière (4 300 emplois) où la structure industrielle n'est pas plus diversifiée. La Région du Centre est bordée, au nord, par Soignies (2 600 emplois) et, au sud, par Binche où il est encore possible d'observer un résidu de l'industrie de la confection.

Au nord de Charleroi, par contre, des communes desservies par l'autoroute ont bénéficié des efforts de rénovation de cette structure industrielle depuis les années '60. Il s'agit de Seneffe (3 800 emplois) avec le parc pétrochimique de Feluy, Fleurus (3 200 emplois), Manage (2 100 emplois) et même Nivelles (2 600 emplois). Vers Namur (Basse Sambre), les communes de Sambreville et de Jemeppe-sur-Sambre conservent leur spécialisation dans l'industrie des produits minéraux non métalliques ainsi que la chimie lourde.

Namur témoigne, quant à elle, de la présence des industries alimentaires, comme à Floreffe et dans une moindre mesure à Gembloux dont la structure industrielle est plus diversifiée. Plus à l'est, la commune d'Andenne présente une spécialisation dans le secteur de l'extraction.

Le Borinage garde encore de faibles traces de l'ancienne activité industrielle, mais seul Saint-Ghislain peut être considéré comme un pôle industriel grâce à la Carbochimie.

Le Hainaut occidental est encore marqué par la présence de l'industrie textile comme à Leuze, Estaimpuis et Comines. La commune de Mouscron (5 400 emplois) reste le pôle textile par excellence en Région wallonne et se rattache ainsi à la Flandre textile voisine.

Tournai est un pôle assez diversifié, basé sur une structure industrielle plus traditionnelle. Parallèlement Lessines a vu récemment sa structure industrielle traditionnelle rénovée par l'industrie pharmaceutique.

Le Brabant wallon occidental s'individualise, montrant une spécialisation influencée par les implantations récentes des industries pharmaceutiques et de chimie fine dans les parcs d'activités. L'influence de Bruxelles et la proximité des universités jouent ici un rôle important dans le développement des communes de Wavre (1 900 emplois industriels, mais sans spécialisation), Braine-l'Alleud et Nivelles.

Le second pôle industriel wallon se trouve en région liégeoise. La ville de Liège (10 000 emplois industriels) est, entre autres, soutenue par l'industrie alimentaire, en particulier la brasserie ; elle constitue le pôle urbain au

centre de l'axe de la vallée de la Meuse spécialisé dans l'industrie liée au métal. En amont, un premier groupement caractérisé par une spécialisation en sidérurgie et métallurgie lourde apparaît à hauteur des communes de Seraing (5 500 emplois), Saint-Nicolas et Flémalle (4 300 emplois pour les deux) auquel la commune d'Engis, avec sa chimie et ses carrières, vient s'ajouter. En aval, les fabrications métalliques dominent à Herstal (6 200 emplois) tandis que le développement de la sidérurgie à Chenal a doté la commune d'Oupeye d'une spécialisation industrielle dans la branche métallique. Au nord, Visé montre un caractère industriel influencé par les cimenteries tandis que la commune d'Ans (2 000 emplois) a su profiter du passage de l'autoroute pour attirer des activités industrielles très diversifiées qui ne lui permettent pas de présenter une spécialisation particulière.

Chaufontaine, dans la vallée de la Vesdre, reste vouée à l'industrie alimentaire et aux fabrications métalliques. La spécificité textile de la vallée de la Vesdre a disparu. Les reconversions entamées depuis une quarantaine d'années et le développement des parcs d'activités ont permis de donner un autre visage à ces communes. Verviers (3 700 emplois) et Dison (1 000 emplois) sont aujourd'hui plus diversifiées, de même que la commune de Herve (2 100 emplois) avec l'industrie de la fibre de verre. Quant à Eupen, avec ses câbleries, elle reste la zone industrielle relais vers l'Allemagne.

Au sud du pôle industriel liégeois, des petites villes comme Spa (boissons) et Malmédy (papiers) conservent leurs fleurons industriels locaux qui influencent directement leur spécialisation. La filière du bois est encore bien présente dans les Cantons de l'Est.

Dans la partie sud de la Région wallonne, seuls quelques isolats industriels parsèment le territoire : l'extraction, l'industrie alimentaire et la première transformation du bois sont les branches les plus présentes. Marche-en-Famenne est un bon exemple de commune centrale, d'ailleurs spécialisée dans ces trois branches. Parfois, une implantation de chimie fine (Libramont) est encore à souligner.

Dans le sud de la province de Luxembourg, Aubange (1 000 emplois) conserve un peu la trace de son ancienne activité sidérurgique, aujourd'hui en pleine reconversion. Ce qui n'est pas le cas d'Arlon (industrie alimentaire) et de Virton (papier et fabrication non métallique), pôles plus autonomes.

Enfin, bon nombre de petites communes montrent une spécialisation dans le domaine de la construction sans toutefois posséder un véritable caractère industriel, car, le plus souvent, la présence de ce secteur est réduite à quelques bureaux, les ouvriers se rendant directement sur les chantiers.

CONCLUSION

Étudier la distribution et la répartition des industries dans une région (ou un pays) n'est guère chose aisée, car on est confronté à des choix méthodologiques notamment en termes d'indicateurs du phénomène et d'échelle spatiale. En outre, les choix opérés restent contraints par les sources disponibles.

Se prononcer sur les formes des distributions et des répartitions est dès lors toujours sujet à caution, car il n'existe aucun indicateur parfait, ni aucune échelle qui s'impose d'elle-même. Tout dépend de ce qui est recherché et aussi de ce qui est disponible.

Certes, à travers toutes les images que la cartographie peut produire, on retrouve quelques constantes, notamment les plus fortes concentrations. Mais le danger existe de s'en contenter ou encore de conforter des clichés largement répandus mais souvent vieillis, voire même périmés.

Il convient dès lors de toujours critiquer et confronter ses sources puis de multiplier les éclairages afin de tenter d'approcher la complexité des faits spatiaux.

NOTES

¹ L'industrie prise en compte englobe toutes les activités du secteur secondaire, exception faite de la production et de la distribution d'électricité et de gaz, secteur qui avait déjà été traité dans l'État de l'Environnement wallon « Énergie » (1995). L'industrie ici analysée correspond donc aux trois grands secteurs suivants : les industries extractives, les industries manufacturières et la construction.

² Étude commandée par le Ministère de la Région wallonne, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGRNE) au SEGEFA en 1999.

³ Il aurait aussi été possible d'utiliser les données de l'INASTI (Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs indépendants), mais celles-ci ne nous semblent pas refléter l'industrie, mais davantage l'artisanat.

BIBLIOGRAPHIE

- COUARD A. et VANDERMOTTEN C., 1995. *Atlas économique de la Belgique - Economische Atlas van België - Économie Atlas of Belgium*, Ed. de l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles.
- DEVILLET G., 1996. La tertiarisation des parcs d'activités économiques en Région wallonne. *Wallonie*, n° 49, pp. 35-44.
- DONNAY J.-P. et MÉRENNE-SCHOUMAKER B., 1986. Essay in industrial typology of the Belgian Communes. *Bulletin de la Société belge d'Études géographiques*, t. LV, pp. 9-31.
- MÉRENNE-SCHOUMAKER B., 1991. Des zones industrielles aux parcs scientifiques, technologiques et d'affaires, Trente ans de mutations des sites d'entreprises, Régions de fortes densités. Mélanges offerts à A. Gamblin, *Hommes et Terre du Nord*, Lille, n° 2-3, pp. 152-157.
- MÉRENNE-SCHOUMAKER B., 1996. *La localisation des industries. Mutations récentes et méthodes d'analyse*, Nathan Université, Coll. Géographie d'Aujourd'hui, 2e édition, Paris, 190 p.
- MÉRENNE-SCHOUMAKER B., 2000. Savoirs et outils pour rendre intelligibles les territoires d'ici et d'ailleurs. *GEO*, n° 47, 121 p.
- MÉRENNE-SCHOUMAKER B. et VANDERMOTTEN C., 1992. L'industrie. *Géographie de la Belgique* (J. Denis, éd.), Crédit Communal de Belgique, Bruxelles, pp. 357-397.
- VANDERMOTTEN C., 1986. La Wallonie dans la crise. Temps longs et lecture de l'espace économique wallon. *Wallonie*, n° 1, pp. 49-67.
- VANDERMOTTEN C. et LENNERT M., 1999. Les structures spatiales de l'économie belge et leur évolution, de la période fordiste à aujourd'hui. *Hommes et Terres du Nord*, Lille, n° 3, pp. 186-197.
- VANDERMOTTEN C. et MARISSAL P., 1998. *La production des espaces économiques*, tome 1, Ed. de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.

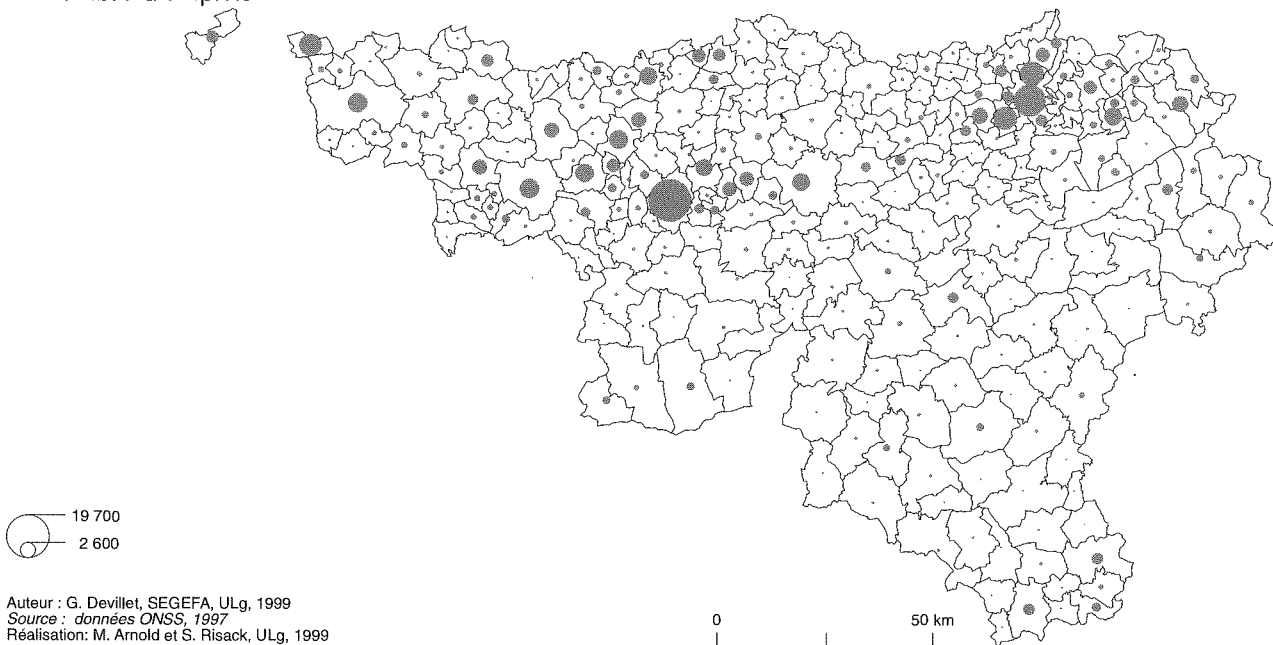
Adresse des auteurs :
Bernadette MÉRENNE-SCHOUMAKER
SEGEFA
Institut de Géographie
Université de Liège
Allée du 6 août, 2 — Bât. B11
B - 4000 Sart Tilman, Liège

DEVILLET
SEGEFA
Institut de Géographie
Université de Liège
Allée du 6 août, 2 — Bât. B 11
B - 4000 Sart Tilman, Liège

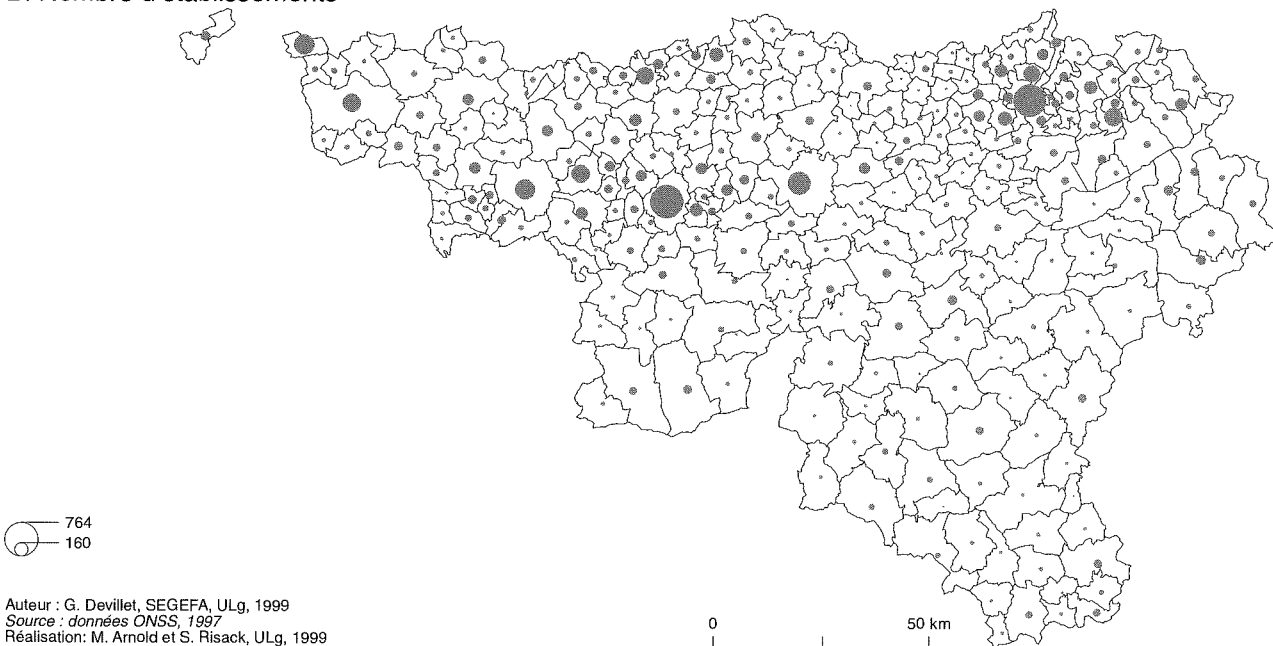
Figure 1.

Distribution des industries en Région wallonne par commune

A. Nombre d'emplois



B. Nombre d'établissements



C. Surface occupée (ha)

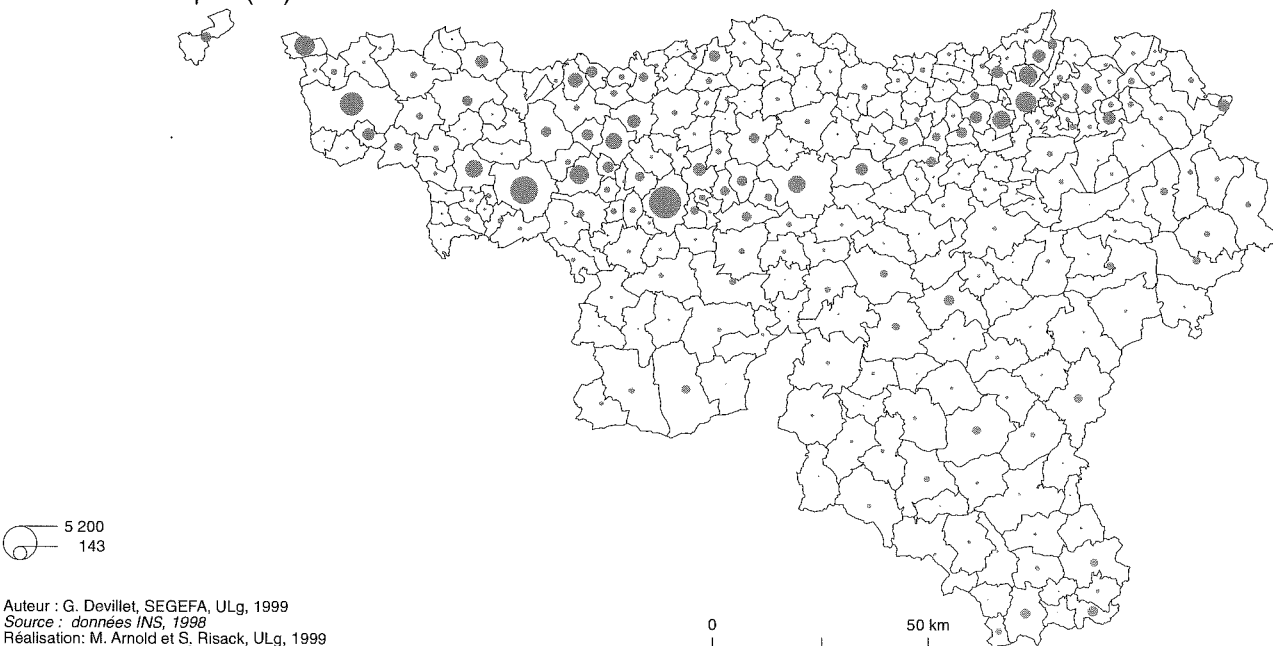


Figure 2. Identification des secteurs statistiques comptant au moins 20 emplois industriels

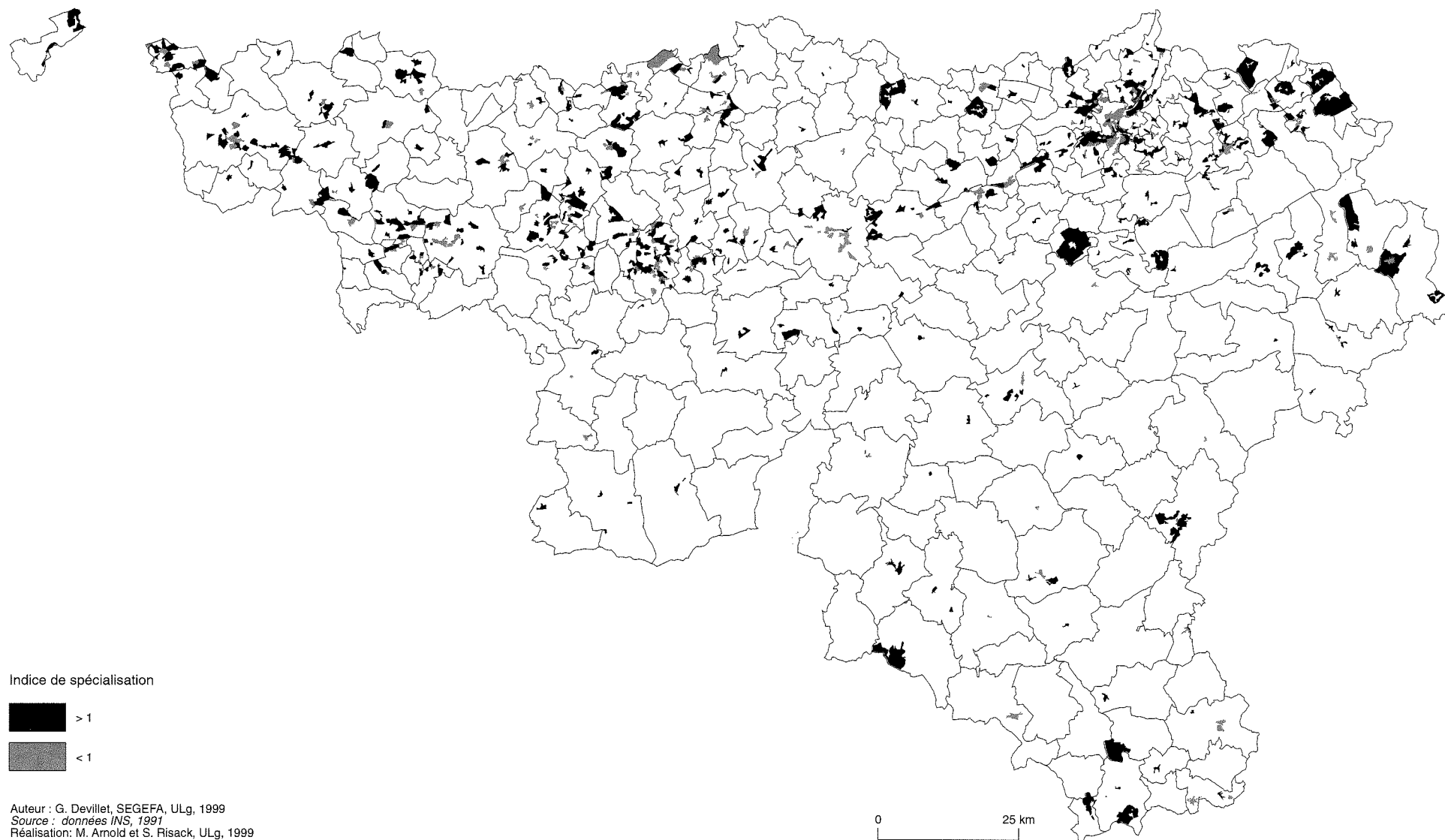


Figure 3. Localisation et taux d'occupation des parcs d'activités économiques wallons

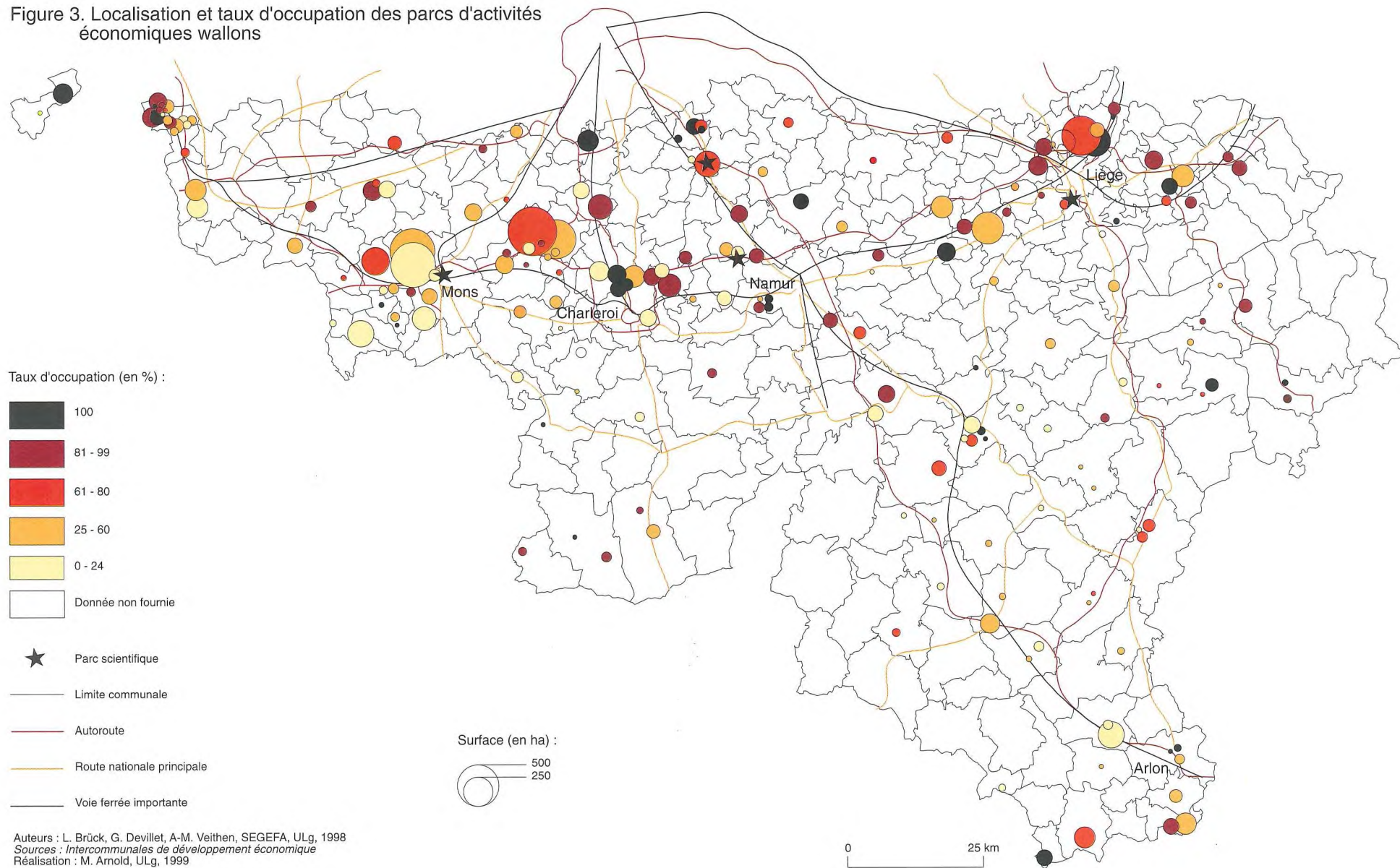


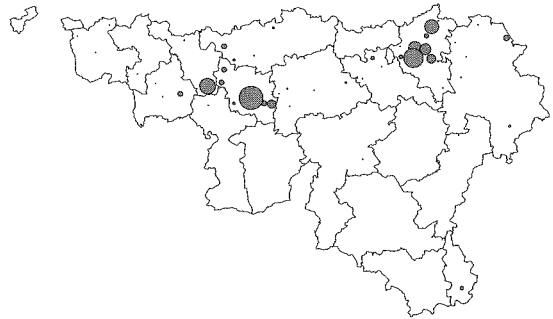
Figure 4.

Répartition de l'emploi dans 24 secteurs industriels (cartes A à H)

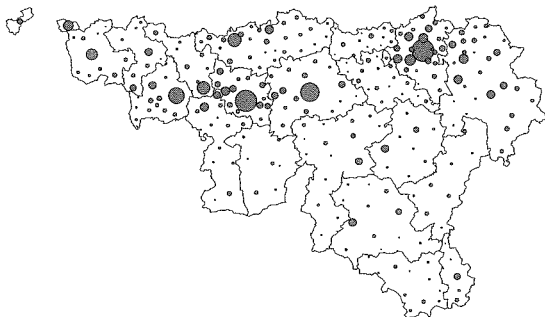
A. Industries alimentaires et industrie du tabac



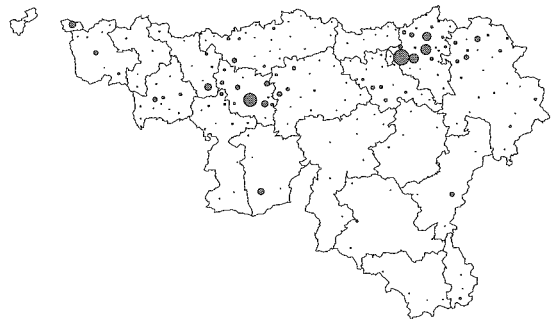
E. Métallurgie



B. Construction



F. Travail des métaux



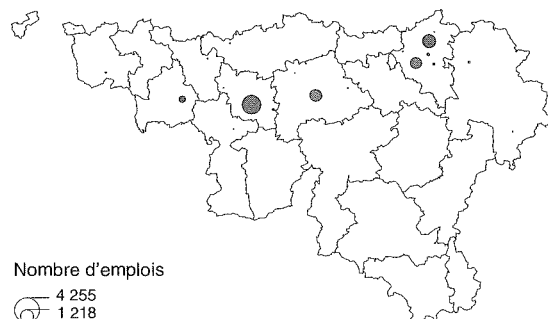
C. Édition, imprimerie, reproduction



G. Fabrication de machines et équipements



D. Fabrication d'autres matériels de transport



H. Fabrication de machines et appareils électriques



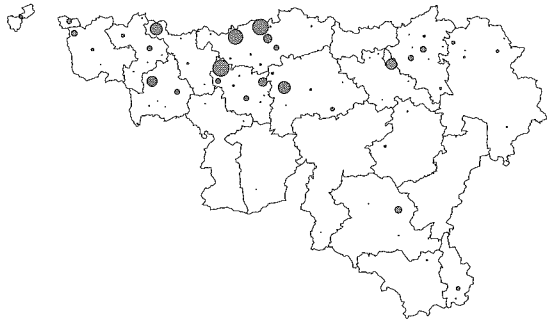
Nombre d'emplois



Figure 5.

Répartition de l'emploi dans 24 secteurs industriels (cartes I à P)

I. Industrie chimique



M. Industrie textile



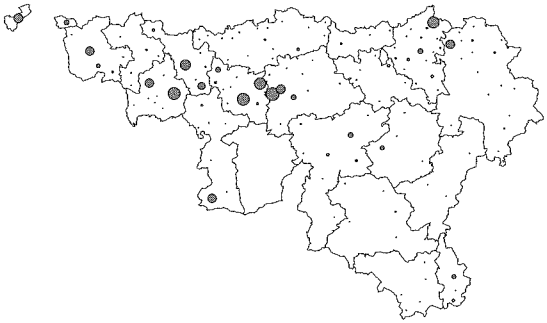
J. Industrie du caoutchouc et des plastiques



N. Industrie du papier et du carton



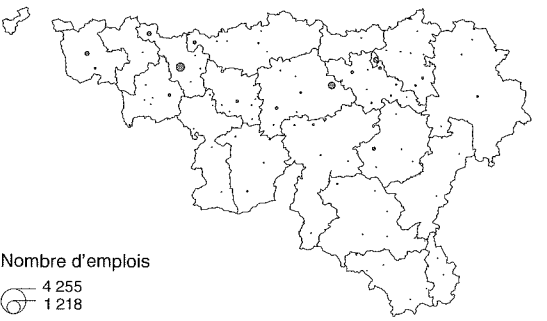
K. Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques



O. Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication



L. Extraction de houille, de lignite et de tourbe, autres industries extractives



P. Industrie automobile

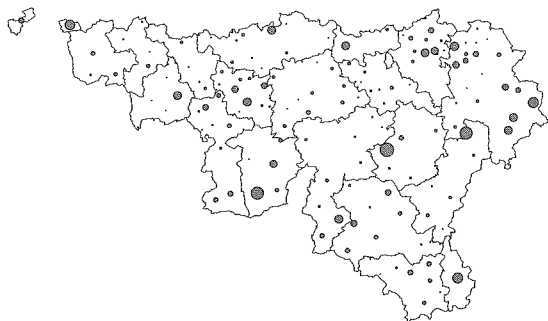


Nombre d'emplois

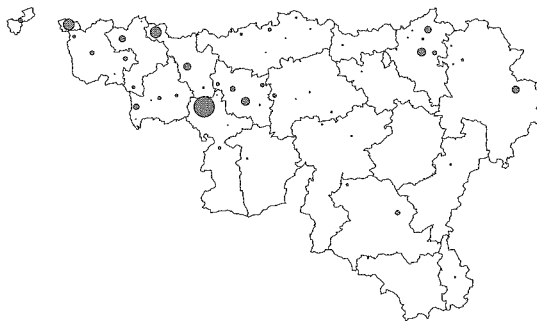


Figure 6.
Répartition de l'emploi dans 24 secteurs industriels (cartes Q à X)

Q. Travail du bois et fabrication d'articles en bois



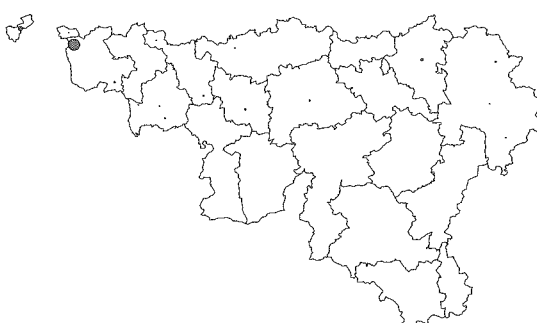
U. Industrie de l'habillement et des fourrures



R. Fabrication de meubles; industries diverses



V. Industrie du cuir et de la chaussure



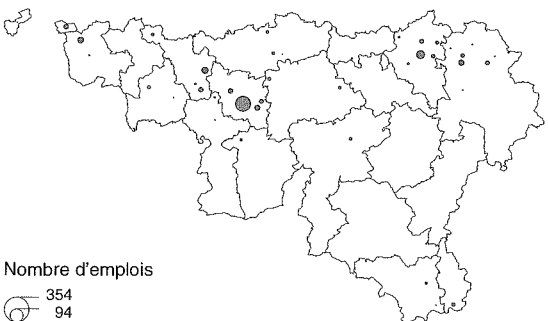
S. Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie



W. Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires



T. Récupération



X. Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique



Nombre d'emplois



Figure 7. Évolution de l'emploi industriel par commune de 1982 à 1997

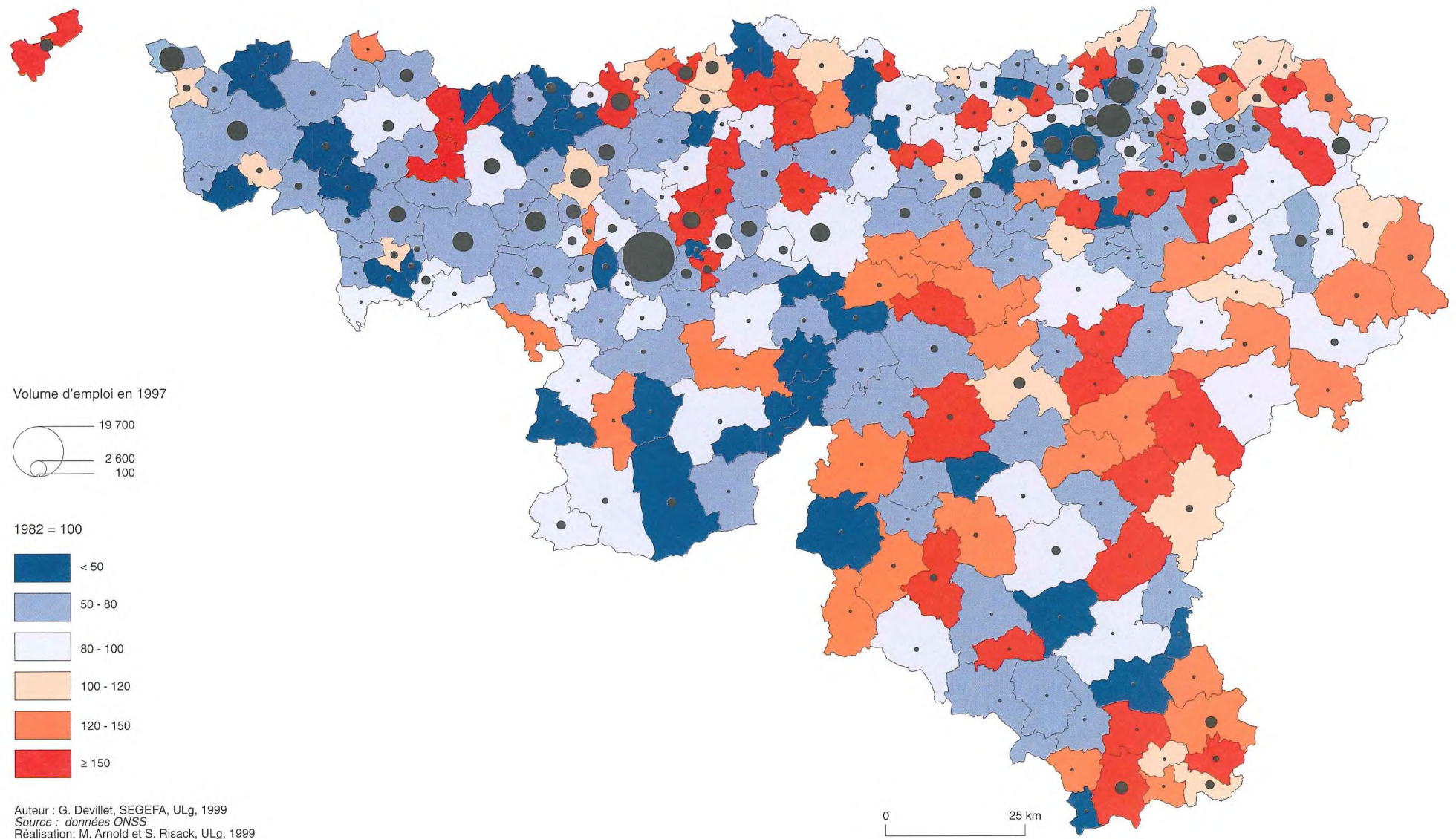


Figure 8. Répartition des SAED industriels par commune et selon leur statut juridique

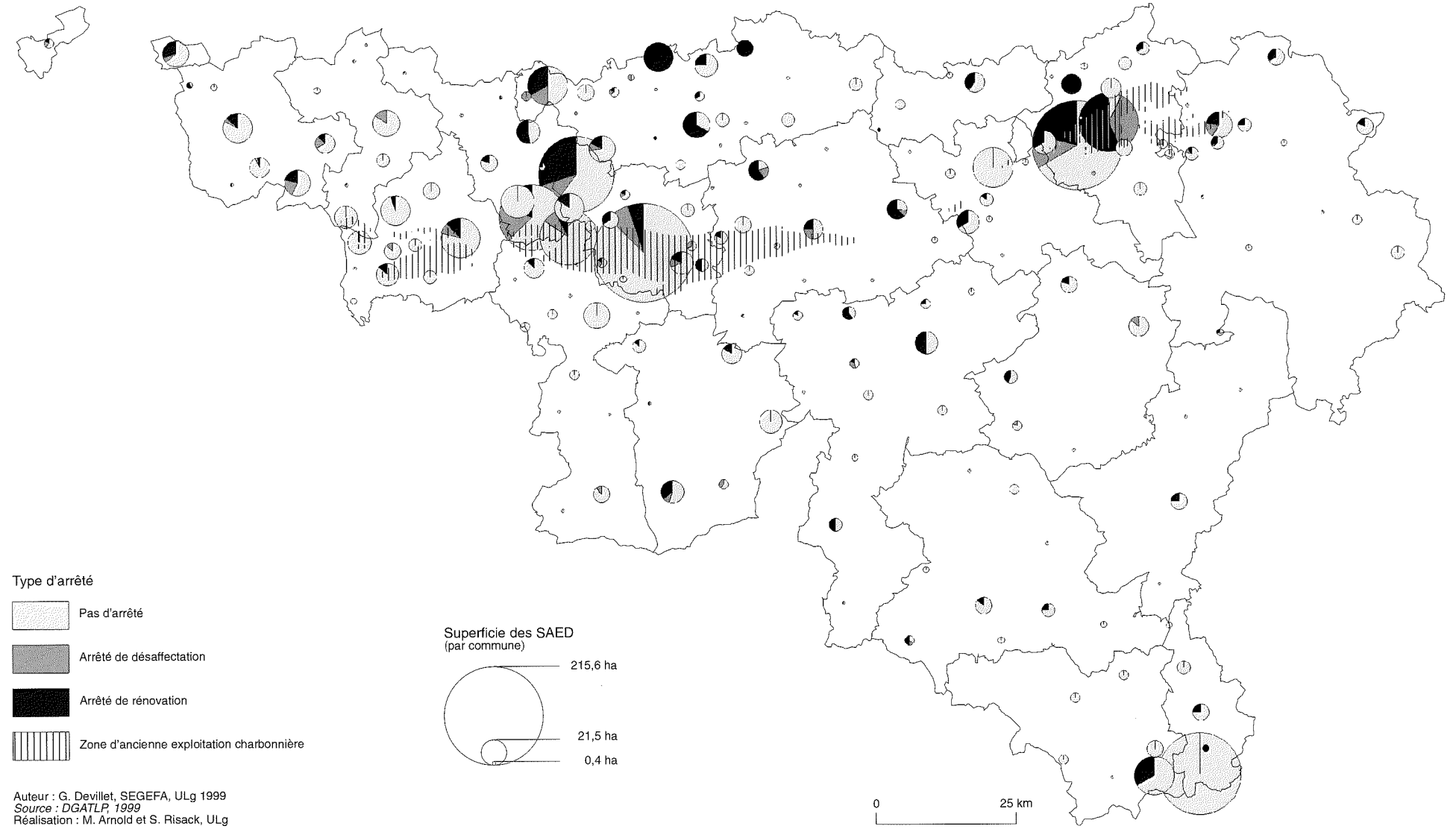
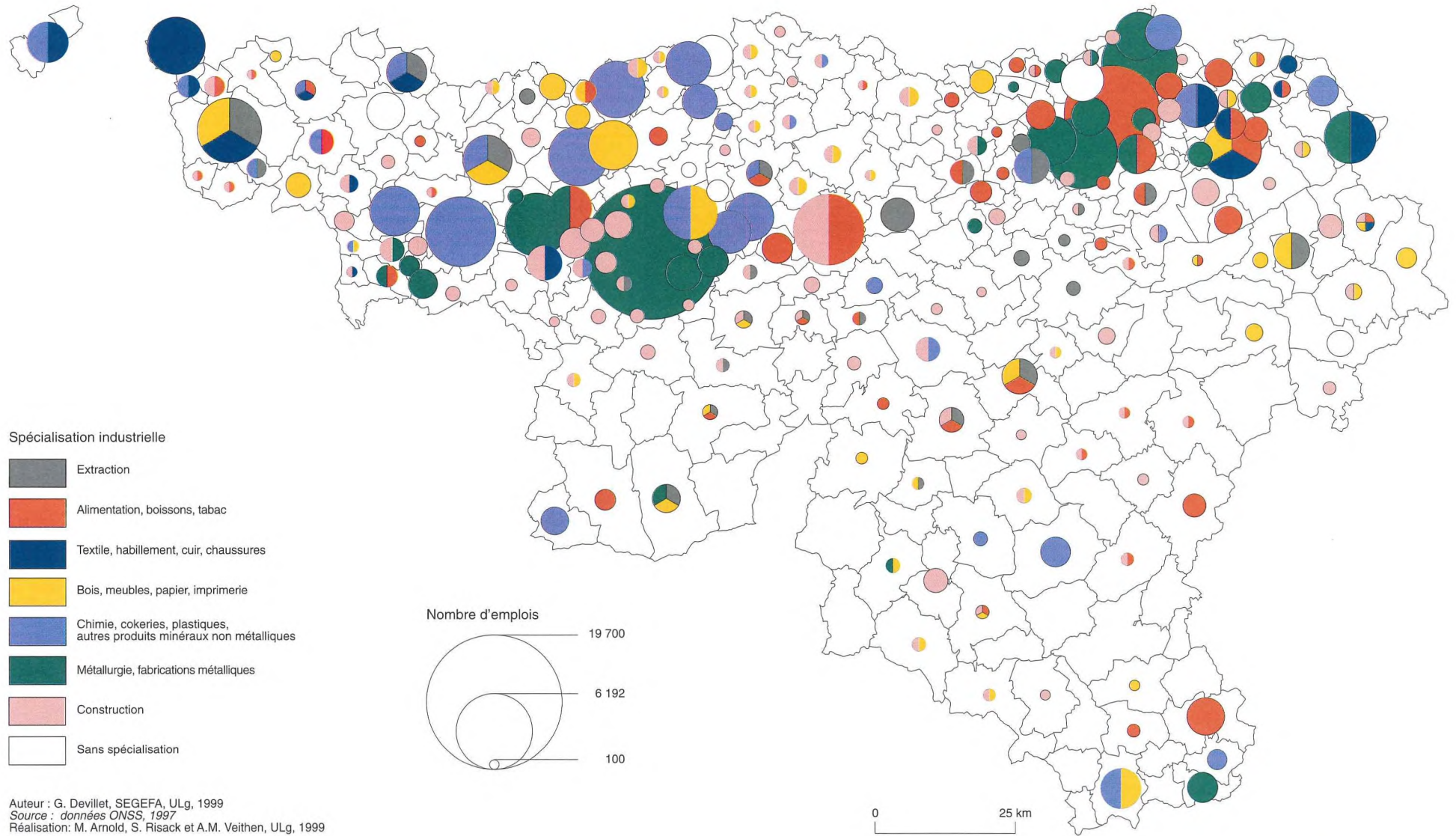


Figure 9. Typologie industrielle des communes



Annexe. Présentation critique des sources statistiques

1. Les données de l'ONSS (Office National de Sécurité Sociale)

L'ONSS publie chaque année à la date du 30 juin une « statistique décentralisée » relative aux « Effectifs des employeurs et des travailleurs assujettis à la sécurité sociale ».

Cette statistique se compose de deux relevés :

- l'un concerne les employeurs ou les établissements ayant occupé au cours du deuxième trimestre de l'année des travailleurs assujettis à la sécurité sociale;
 - l'autre se rapporte aux travailleurs assujettis au régime complet ou au régime partiel de la sécurité sociale et occupé au dernier jour du deuxième trimestre.
- La statistique existe depuis 1969. Les données disponibles sont les suivantes :
- les employeurs : par secteur d'activités NACE et par taille;
 - les établissements : par secteur d'activités NACE et par taille;
 - les travailleurs intellectuels avec distinction par sexe;
 - les travailleurs manuels avec distinction par sexe;
 - les fonctionnaires avec distinction par sexe.

Remarques relatives à la collecte des données

1. Le champ d'observation est lié au champ d'application de la sécurité sociale et change parfois. Ainsi, depuis le 1^{er} octobre 1987, le champ d'application s'est étendu aux travailleurs dont les prestations ne dépassent pas habituellement deux heures par jour et, depuis le 1^{er} janvier 1991, au personnel définitif de la SNCB. L'augmentation des effectifs en 1988 est dès lors partiellement liée à ce fait.

2. L'unité de base est l'employeur ressortissant à ONSS. Celle-ci se confond avec l'établissement dans le cas où l'employeur exerce une seule activité dans un seul siège d'exploitation; si l'employeur possède au moins deux sièges d'exploitation (succursales ou divisions techniques) et/ou exerce des activités différentes, chaque siège est considéré comme un établissement et, pour un même siège à deux ou plusieurs activités, il y a autant d'établissements que d'activités distinctes. Cependant, les différents sièges situés dans une même commune et ayant une même activité ne comptent au total que pour une seule unité statistique « établissement ».

3. La classification des activités est la NACE-Bel depuis 1993. Chaque établissement est rattaché à une branche selon son activité principale.

4. La distribution géographique s'opère selon la localisation du ou des sièges d'exploitation.

5. Neuf classes sont distinguées au niveau de la taille des employeurs et des établissements : moins de 5 travailleurs, de 5 à 9, de 10 à 19, de 20 à 49, de 50 à 99, de 100 à 199, de 200 à 499, de 500 à 999 et plus de 1 000 travailleurs.

Remarques relatives à l'interprétation des données

1. Un seul et unique employeur peut être repris plusieurs fois dans la statistique si, en raison des modalités en matière de perception des cotisations, il appartient à plusieurs catégories d'employeurs. En outre, les entreprises de la construction ayant l'obligation légale de déclarer comme établissement distinct tous les chantiers supérieurs à trois mois, le secteur de la construction peut être gonflé artificiellement.

2. Certains travailleurs peuvent être comptabilisés deux fois ou plus s'ils occupent des emplois simultanés auprès d'employeurs différents; par contre, certains employeurs omettent parfois de déclarer des travailleurs accidentés ou malades.

3. Les travailleurs intérimaires et administratifs sont toujours distribués suivant la localisation du (des) siège(s) de l'agence d'intérim et le principe de décentralisation n'a pas été appliqué au personnel définitif de la SNCB.

2. Les données de la Banque Nationale

La Banque Nationale de Belgique (BNB) établit et publie, depuis 1994, les comptes régionaux au nom de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN).

La publication disponible présente les données relatives à la valeur ajoutée brute par branche d'activités au cours de la période 1985-1996.

Rappelons que la valeur ajoutée est la différence entre, d'une part, la valeur des biens et services produits et, d'autre part, la valeur des biens et services consommés au cours du processus de production et achetés à d'autres unités de production.

Trois versions de la valeur ajoutée sont disponibles :

- aux prix du marché à prix courant;
- aux prix du marché et aux prix de 1990;
- aux prix des facteurs à prix courant.

La valeur ajoutée aux prix du marché comprend les impôts indirects et exclut les subsides. La valeur ajoutée aux prix du marché et aux prix de 1990 est le résultat d'une répartition régionale effectuée avec un indice de prix unique (celui du Royaume) pour chaque branche d'activité. Elle est utilisée pour éviter l'influence de l'évolution des prix. Elle ne tient cependant pas compte des éventuelles différences de prix interrégionales. La valeur ajoutée brute au prix des facteurs n'est, quant à elle, pas répartie au niveau régional, mais s'obtient en déduisant les impôts indirects de la valeur ajoutée brute au prix du marché et en lui ajoutant les subsides.

Pour la répartition régionale, la BNB se base sur des méthodes, définitions et nomenclatures qui sont communes à l'ensemble des États membres de l'Union Européenne. La Nomenclature générale des Activités économiques dans la Communauté Européenne (NACE) a été choisie. Deux types de nomenclatures sont utilisés par la BNB :

- NACE-/CLIO, lorsqu'il s'agit de marchandises ;
- NACE/GEN, lorsqu'il s'agit de services.

Le code NACE/CLIO est basé sur la nomenclature des marchandises du commerce extérieur. Un produit ne peut donc se retrouver que dans une seule branche d'activités alors que dans la NACE-GEN, un même produit (ou service) peut figurer dans plusieurs branches d'activités, par exemple, comme sous-produit. Le secteur industriel analysé dans cet ouvrage est seulement concerné par la NACE-CLIO.

Compte tenu du caractère confidentiel des données, le nombre de branches d'activités disponible (60 dans la NACE-CLIO) diminue de manière inversement proportionnelle à la précision des entités spatiales prises en compte :

- au niveau des 43 arrondissements (NUTS III — Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques), 3 branches d'activités dont 1 pour l'industrie y compris les produits énergétiques et les bâtiments;
- au niveau des 10 provinces (NUTS II), 17 branches d'activités dont 10 pour l'industrie y compris les bâtiments et sans compter les produits énergétiques;
- au niveau des régions (NUTS I), 44 branches d'activités dont 21 pour l'industrie y compris les bâtiments et sans compter les produits énergétiques et le secteur de la récupération.

De plus, une unité extra régionale comprend toutes les unités résidentes établies sur le territoire économique belge mais pas sur le territoire géographique proprement dit (militaires en Allemagne, ambassades belges à l'étranger).

En matière d'utilisation des données, la NACE-CLIO, composée de branches d'unités de production homogène, rend les comparaisons difficiles avec certaines nomenclatures plus conventionnelles composées d'établissements industriels. Celles-ci se rapportent à des établissements qui peuvent comprendre plusieurs unités de production différentes. Elles sont souvent utilisées en Belgique pour la plupart des variables comme l'emploi et le nombre d'établissements, par exemple la NACE-BEL. Ainsi, un même établissement rangé dans une branche NACE-BEL ne possédant pas une activité homogène, peut voir ses produits rangés dans plusieurs branches NACE-CLIO.

3. Les données du Cadastre relatives à l'occupation du sol (diffusées par l'INS)

Ces données sont produites annuellement depuis 1980 à partir des matrices cadastrales. Les parcelles cadastrales sont classées en trois groupes (bâties, non bâties et non normalisées), les deux premiers étant respectivement divisés en 15 classes et en 10 classes. L'industrie peut être assimilée à 2 classes du bâti : ateliers industriels et bâtiments de stockage (industriels et commerciaux); malheureusement, il n'est pas possible de distinguer les terrains industriels qui sont regroupés dans une rubrique " autres " du groupe non bâti. L'emprise au sol des industries est dès lors quelque peu sous-estimée : elle correspond au total à 5 % de l'espace urbanisé pour l'ensemble de la Région wallonne.

N.B. Pour une analyse générale de toutes les sources statistiques, on peut recourir aux travaux :

- du SES (Service des Études et de la Statistique) du Ministère de la Région wallonne, notamment *Annuaire statistique de la Wallonie, Module général*, 1997;
- du CESRW (Conseil Économique et Social de la Région wallonne), notamment *Les secteurs d'activités en Wallonie. Homogénéisation des séries statistiques 1990-1997 et Regards sur la Wallonie*, 1998.